

N°629 – 29 JUILLET 2011

**CTP DGAC,**

## La DGAC dans l'attente : HAP novembre 2011

EN L'ABSENCE DE PROTOCOLE, TOUT DEVRAIT DESORMAIS SE JOUER EN CTP DGAC. MAIS FACE A DES SYNDICATS QUI ONT DES PROJETS RADICALEMENT DIFFERENTS POUR LES ICNA, L'ADMINISTRATION A FAIT LE CHOIX DE NE PAS CHOISIR EN RECHERCHANT UN CONSENSUS DE FAÇADE ET EN JOUANT LA MONTRE... EN ATTENDANT LES ELECTIONS.

### Le GT indemnitaire

**Le dégel de nos primes n'est pas leur priorité...** Depuis le gel de nos primes, le temps est compté : la prime de rattrapage, négociée par le SNCTA et destinée à compenser l'inflation, ne couvre en effet que 2010 et 2011. Pourtant aujourd'hui l'administration joue l'étonnée quand le SNCTA insiste sur la nécessité d'aboutir au 1<sup>er</sup> janvier 2012 sans quoi le montant de cette prime devra être revu ou le nouveau système devra être rétroactif à cette date. De façon plus surprenante, les autres syndicats ne semblent pas pressés non plus de voir ce chantier débiter, ou aboutir.

**Fonction et Résultat...** Ceci n'est pas la PFR (*Prime de Fonctions et de Résultats*) que, dans un excès de zèle, l'administration a tenté d'intégrer au mandat. Vainement, car cette structure de prime, obligatoire pour les seuls administratifs, et qui fait explicitement référence à la performance individuelle, est incompatible avec une activité de sécurité telle que celle des ICNA. Le SNCTA a indiqué que le trafic national pourrait constituer un résultat. Le secrétariat général s'est montré ouvert et optimiste concernant cette allusion à une nouvelle indexation. A suivre. Le SNCTA se méfie des promesses non tenues...

**Une négociation mal engagée...** Le précédent CTP DGAC avait en effet conclu sur la création de 2 GT pour étudier 2 dispositifs indemnitaires, l'un pour les ICNA et l'autre pour les autres corps techniques. Mais ce CTP est revenu dessus, laissant le mandat bien plus ouvert, parlant simplement « d'une partie commune associée à des grilles spécifiques dont l'une pour le corps des ICNA ». Pourtant, entre :

- ceux qui ne veulent pas que les ICNA soient payés plus que les autres et appellent de leurs vœux la recréation d'un corps d'encadrement (la CGT),
  - ceux que le SNCTA a contraint de se positionner contre ce corps d'encadrement mais dont on ne sait pas encore comment ils envisagent les équilibres entre les corps (l'UNSA),
  - et le SNCTA qui, étant donné l'ensemble des fonctions particulières exercées par les ICNA, dont celle à haute responsabilité du contrôle, défend un équilibre au sein du corps des ICNA ainsi qu'entre les corps (celui-ci, certes en faveur des ICNA, a permis à tous de progresser en vertu du principe de l'« échelle de perroquet »),
- il va bien falloir que l'administration tranche.

Mais voilà... Elle attend les élections...

### Mandat du GT indemnitaire issu du CTP :

Les textes de mise en conformité du régime indemnitaire des personnels techniques ont été publiés en août 2010 dont ceux relatifs à l'EVS.

Des réflexions doivent être menées pour transformer ce régime et son indexation afin de le rendre opérationnel à compter de 2012.

Il s'agit par conséquent de modifier le régime indemnitaire des personnels techniques de l'aviation civile (ICNA, IEEAC, IESSA, TSEEAC) afin de le simplifier. Ce nouveau dispositif devra être compatible avec l'Opérateur national de paie (ONP).

Ainsi, un groupe de travail est mis en place pour étudier cette refonte. Il vise à bâtir un système indemnitaire cohérent, harmonisé et simplifié. Il prendra en compte les fonctions tenues et pourra intégrer la performance et les problématiques d'effectif.

Il devra également tenir compte des spécificités de chaque corps et d'un souci de préservation des équilibres. A ce titre, il associera à une partie commune, des grilles spécifiques, notamment une grille propre aux ICNA.

Enfin, le système sera bâti pour que les agents ne subissent aucune perte de rémunération au moment de son introduction.

L'animation de ce groupe de travail est confiée au sous directeur des personnels du secrétariat général, Olivier Chansou.

## Les questions que l'administration et la CGT ne veulent pas traiter

Déjà bien embarrassé par les questions statutaires qui se cachent en filigrane derrière la question du GT indemnitaire des corps techniques, le Directeur Général, encouragé par une déclaration liminaire de la CGT dans ce sens, a d'emblée annoncé ne pas vouloir traiter de questions « catégorielles » dans le cadre des questions diverses.

Les **critères d'accès au HEB** pour les ICNA n'ont par conséquent pas été abordés. Sans doute pour ne pas répondre à une question, demandant le HEA pour les IESSA et IEEAC, posée par ceux qui dénoncent l'obtention du HEA pour les ICNA en 2007 (CGT). Mais le SNCTA n'en restera pas là. Le Ministère s'est engagé à mettre en œuvre les mesures indemnitaires et statutaires du protocole, dont le HEB : le SNCTA va donc interpeller le Gouvernement quant à la valeur de ses engagements.

Nous avons tout de même pu repêcher plusieurs de nos questions :

- En ce qui concerne le travail d'information qui doit être fait auprès des contrôleurs sur leurs **responsabilités juridiques**, le Directeur Général a assuré que le travail continue.

- Concernant le **pilotage**, et plus particulièrement nos demandes de rendre possible le renouvellement d'une licence VFR périmée avec les heures DGAC ainsi que celle de renforcer la formation initiale et continue au pilotage au travers d'une sensibilisation au vol IFR, il s'est engagé à fournir une réponse écrite.

- Enfin, concernant le **temps de formation des lauréats de la Sélection Professionnelle**, il a demandé à ce qu'un point sur cette question soit fait, avant le prochain CTP, prévu le 20 septembre.

Depuis l'accord licence, les « Sélection Pro » ont désormais accès à l'ensemble des organismes mais le temps de formation qui leur est imparti n'a pas été modifié en conséquence. Ainsi aujourd'hui ils ne disposent que d'un an pour leur formation sur site (deux sous dérogation mais ils voient dans ce cas leur avancement gelé) alors que certains d'entre eux ont été affectés dans des organismes, de groupe C notamment, où le temps moyen de formation est supérieur à un an ! Il faut corriger au plus tôt cette aberration.

Par ailleurs, le SNCTA a pu constater cette année qu'il y avait plus de postes offerts à l'Examen Professionnel que

de candidats, alors que des candidats ont été mis sur liste d'attente pour la Sélection Professionnelle. Il souhaite donc que soient réexaminés le ratio de places EP/SP offertes, en même temps que les conditions d'ancienneté pour passer le concours ainsi que l'âge limite.

## Les questions diverses retenues

**Pérenniser notre PIFA** : un premier texte transformant la directive licence en règlement est sur le point d'être publié par la Commission Européenne. Il prescrit un examen formel pour évaluer notre compétence en anglais. Le SNCTA a donc demandé, conformément à ce qu'il avait fait inscrire dans le protocole 2010, à ce que la DSNA et la DSAC travaillent à la rédaction d'un AMC (*Alternative Means of Compliance*) pour pérenniser notre PIFA. Un AMC permet, s'il démontre à la Commission européenne un niveau équivalent de sécurité à celui qu'elle exige, de déroger partiellement à un texte réglementaire. Ce travail ne doit pas dispenser la DGAC d'œuvrer, pour que disparaisse cette notion de test dans les versions ultérieures des textes licence sur lesquelles la Commission réfléchit déjà.

La DSAC a, de manière peu élégante, profité de cette question diverse pour attirer notre attention sur un certain nombre de non conformités potentielles de la DSNA aux exigences communautaires : en particulier, la manière dont est réalisé le suivi des heures de contrôle. Aucun syndicat ne s'est opposé au principe d'une réunion destinée à balayer l'ensemble des risques mais en ce qui concerne le SNCTA, cela ne préjuge en rien d'un engagement à travailler sur autre chose que l'anglais.

**La question des moyens de simulation à l'ENAC** : à notre demande de précision sur la place de l'ENAC dans l'univers stripless, la DGAC nous répond que notre école de formation n'est pas un centre pilote 4-Flight et qu'elle n'a aucune stratégie prévue pour son passage stripless. Quelle exigence de la DGAC quant à la formation initiale délivrée aux ICNA à l'ENAC ? Pas de réponse, mais une réflexion est en cours sur les moyens de simulation à l'ENAC. Ce qui est certain au vu du calendrier de déploiement de 4-Flight c'est que des ICNA seront affectés dans des centres stripless alors qu'ils auront été formés sur des strips papier...

**Le problème du turn over dans les pays d'outre mer** : plutôt que de laisser l'administration gérer de manière discrétionnaire des demandes de prolongation, il a été convenu de mettre le sujet sur la table à la rentrée.

### L'AVIS DU SNCTA

**Sans protocole rien ne va plus. Une conclusion de CTP DGAC ne vaut même pas le papier sur lequel elle est écrite puisqu'un avis donné en juin est contredit en juillet. Des syndicats (!) demandent que les questions diverses d'autres syndicats ne soient pas traitées... Et l'administration ? Elle profite d'un impossible consensus pour ne pas avancer sur les questions statutaires et sociales et attend le verdict des urnes pour décider de leurs orientations futures.**

**Chaque CTP DGAC nous le montre, face aux « centrales syndicales », seul le SNCTA peut aujourd'hui prétendre défendre et faire avancer les contrôleurs. En octobre, ce sera à vous de décider de notre avenir.**